



# DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2015 DU CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE

## Avis

Rapporteur : Claude DARCIAUX

# LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BOURGOGNE

## VU

- ♦ Le code général des collectivités territoriales,
- ♦ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ♦ Le rapport transmis par Monsieur le président du conseil régional concernant le projet de décision modificative pour l'exercice budgétaire 2015,
- ♦ Les observations des commissions du CESER,
- ♦ Le projet d'avis de la commission « Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale, relations européennes et internationales » du CESER.

## Introduction

Cette décision modificative (DM) constitue une évolution significative mais non majeure du BP 2015. Elle introduit néanmoins plusieurs nouveautés dont l'une, le **dispositif de sécurisation des structures**, marque une conséquence budgétaire concrète du processus de fusion en cours entre les régions Bourgogne et Franche-Comté.

Globalement, les évolutions de dépenses réelles inscrites dans cette DM s'établissent ainsi :

- AP/AE en augmentation de + 36 428 987,92 €.
- CP en baisse de - 20 794 137,33 €.

Le BP voté en janvier 2015 s'élevait à 633,2 M€ d'AP/AE en dépenses réelles (hors gestion active de la dette), la DM1 et le BS de juin 2014 ont porté ce montant à 696,7 M€. Avec une augmentation de 36,4 M€ des AP/AE, soit (+ 5,2 %), la présente DM est significative.

Cette hausse concerne les investissements (+ 22,4 M€ sur les AP, soit environ 60 % de l'augmentation) et le fonctionnement (+ 14 M€ sur les AE).

Comme il est normal dans une DM de fin d'exercice budgétaire, l'ajustement des CP se fait tendanciellement à la baisse. Cette année, cette baisse est relativement importante (- 20,8 M€, soit - 2,7% des crédits inscrits au budget).

Outre les ajustements techniques indispensables sur lesquels il n'est pas nécessaire de revenir ici, on peut noter les points suivants.

## Concernant les ajustements en AP/AE

Quelques évolutions importantes peuvent être détaillées :

- **Le dispositif de sécurisation des structures**

Comme il est rappelé dans le projet de délibération concernant ce dispositif, la fusion des régions va profondément bouleverser le calendrier budgétaire habituel des collectivités régionales en 2016.

Le BP 2016 sera le premier budget de la nouvelle région Bourgogne - Franche-Comté, et il pourrait ne pas être adopté avant le 31 mai 2016, date butoir obligatoire. Cette situation pourrait mécaniquement provoquer des retards dans les financements régionaux et mettre ainsi gravement en danger des structures financièrement fragiles et/ou fortement dépendantes des financements régionaux.

Les exécutifs actuels des deux régions ont donc décidé de sécuriser certaines structures bénéficiaires de financements régionaux.

Le projet de délibération "DISPOSITIF DE SECURISATION DES STRUCTURES" précise les contours de cette action :

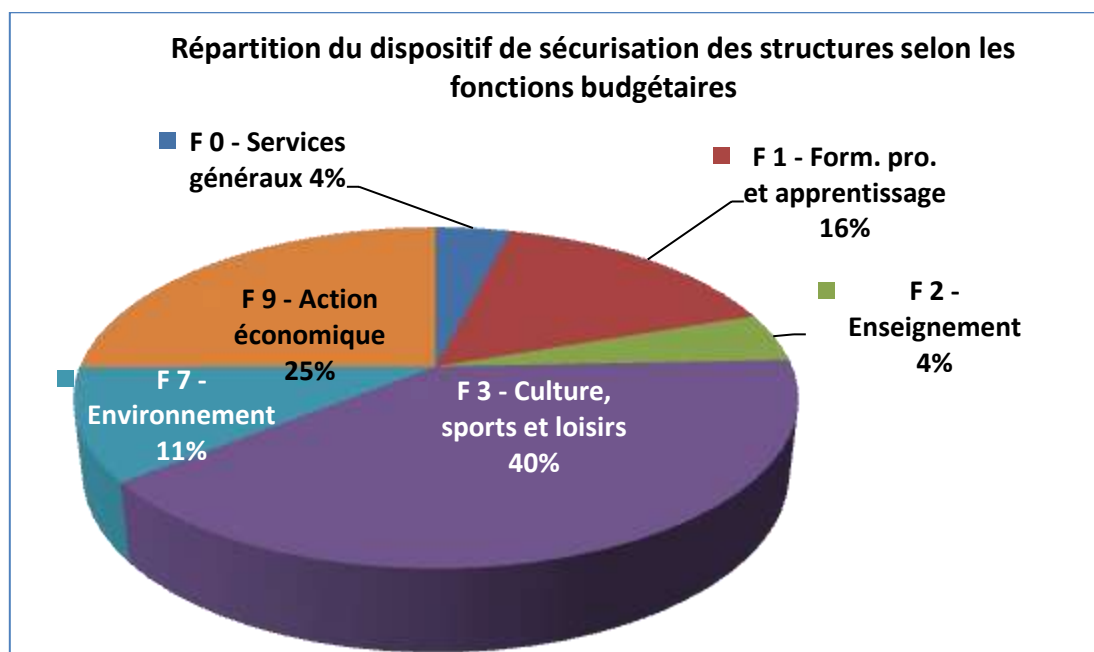
*" Pour en bénéficier, les structures doivent répondre au moins à l'un des trois critères suivants :*

- *Taux de dépendance supérieur à 30 % (part du financement régional),*
- *Inscription du financement régional au titre de la programmation des fonds européens 2014-2020 ou du CPER 2015-2020,*
- *Effectif inférieur à 5 salariés.*

*Il est proposé que chaque structure éligible reçoive une subvention d'un montant équivalent à 50 % de la subvention attribuée au cours de l'année 2015 pour lui permettre de fonctionner sur les six premiers mois de l'année 2016, dans l'attente de l'adoption du budget de la nouvelle grande région.*

*En ce qui concerne l'événementiel, pour des festivals ou manifestations organisés du 1er janvier au 31 août 2016, il peut être proposé un financement jusqu'à 100% du montant de la subvention 2015. "*

Globalement ce dispositif correspond à l'inscription de + **5 811 597 €** en AE et permettra de financer 251 structures (montant moyen légèrement supérieur à 23 K€).



Ce dispositif concerne 6 des 9 fonctions du budget, mais la plus large part (40 %) est dédiée à la fonction 3 - Culture, sports et loisirs.

Le dispositif est très intéressant pour la sauvegarde du tissu associatif régional. Le CESER s'interroge cependant sur la possibilité d'un recours pour des associations qui seraient, malgré tout, mises en difficulté par les délais du processus de fusion.

- **Les fonds européens**

+ **12 391 678 €** sont inscrits en AP/AE sur la programmation 2007-2013 dont les derniers paiements seront réalisés en février 2016.

- **L'agenda d'accessibilité programmée**

Ce programme a été adopté par le conseil régional de Bourgogne le 14 septembre dernier. Dans cette DM2, le programme budgétaire « Agenda d'accessibilité programmée » est créé par un transfert d'un montant de + **4 000 000 €** en AP depuis la ligne de financement des travaux dans les lycées.

Pour autant, ce dernier programme n'est pas réduit (seulement - 10 000 € en AP) puisqu'il bénéficie lui aussi de transferts, notamment un transfert de 3 590 000 € en provenance de la fonction 1 - Formation professionnelle. Ce transfert se justifie par le fait que les travaux d'aménagement de l'IFSI de Chalon-sur-Saône, hébergé dans les locaux du lycée Niepce, seront globalisés avec les travaux du lycée et imputés en fonction 2.

- **Le musée des beaux-arts de Dijon**

Une AP complémentaire de + **2 900 000 €** est proposée dans le cadre de la rénovation du musée des beaux-arts de Dijon, ce qui vient porter l'engagement total de la région à 4 000 000 €.

- **Les Villages Avenir**

Une AP de + **4 000 000 €** est proposée sur le programme « Villages Avenir ». 62 communes ont en effet déposé un ou plusieurs dossiers de demande de subvention, ce qui nécessite un abondement des crédits initialement prévus au budget primitif.

- **Les infrastructures à très haut débit**

L'engagement des dossiers de la Nièvre et de la Saône-et-Loire implique d'abonder le programme « Infrastructures très haut débit » de + **1 150 000 €** en AP. Cette évolution porte la participation régionale à ces deux projets à 21 150 000 €.

- **L'ingénierie financière**

La dotation de ce programme est augmentée de + **1 000 000 €** afin d'abonder le Fonds Entreprises de Bourgogne Garantie.

- **La gestion des prêts aux artisans**

Dans le cadre de la prolongation en 2016 de la convention de mandat avec la chambre régionale de métiers de Bourgogne sur la gestion du dispositif des prêts aux artisans, il convient d'ajuster le montant d'AP/AE à hauteur de + **2 933 000 €**.

- **La Cité des Vins de Beaune**

+ **1 000 000 €** sont inscrits en AP pour le projet de Cité des Vins à Beaune, soit une augmentation de 50 % de la participation régionale qui vient suppléer aux Fonds européens Leader qui ne peuvent pas être mobilisés sur ce projet.

Ces 8 mouvements (hors agenda d'accessibilité doté par transfert) constituent l'essentiel de la hausse des AP/AE, les autres ajustements sont de moindre ampleur.

## Concernant les ajustements en CP

---

Les crédits de paiement sont globalement ajustés à la baisse afin de prendre en compte la réalité des projets et dossiers à financer, les retards éventuels dans la réalisation d'opérations ou dans la production des pièces justificatives nécessaires à l'obtention d'une subvention régionale.

Quelques évolutions peuvent ici être soulignées :

- **Les fonds européens**

Du fait du rythme de programmation, - **5 163 198,78 €** de crédits (dont 3 M€ en investissement) sont reportés sur 2016.

- **Les infrastructures très haut débit**

Dans la logique de l'accroissement des AP sur cette ligne, un abondement de **+ 7 600 000 €** en CP est effectué en surplus des crédits déjà inscrits au budget primitif. Cet abondement permettra un premier versement d'acompte dès 2015 à hauteur de 50 % de la subvention régionale.

- **L'ingénierie financière**

Outre des ajustements divers, on peut noter que l'action économique est marquée par une réduction de **- 8 000 000 €** de l'ingénierie financière. Cette réduction est due au fait que l'entrée au capital de la SEM Center Parcs, initialement prévue en décembre 2015, ne peut pas se réaliser selon ce calendrier du fait de l'organisation d'une procédure de débat public.

- **Les intérêts de la dette**

Les crédits relatifs aux intérêts de la dette peuvent être diminués de **- 1 500 000 €**. Cet ajustement s'explique par la baisse des taux courts, que la région a pu capter par une gestion équilibrée du risque de taux.

## Conclusion

---

Cette DM2 est le dernier document budgétaire de la région Bourgogne. Il prépare, autant qu'il est possible dans les circonstances actuelles, la prochaine fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté en ménageant des possibilités de financement pour des structures très dépendantes des financements régionaux. Ce "fléchage" de crédits reste cependant d'une ampleur mesurée puisque le dispositif de sécurisation des structures représente moins de 1 % d'un budget classique du conseil régional de Bourgogne.

Dans la même logique, la création d'un nouveau dispositif, l'agenda d'accessibilité programmée, atteste, elle aussi, de la continuité de l'action publique régionale au-delà de la fusion.

Enfin, il semble important de souligner les mouvements effectués dans cette DM2 sur les fonds européens et d'ouvrir à ce sujet une réflexion. Tant sur la programmation 2007-2013 que sur la programmation 2014-2020, on constate des reports de crédits de paiement sur 2016 en raison du rythme de programmation et de réalisation des projets à financer.

Les fonds européens sont l'une des dernières marges de manœuvre de la collectivité régionale. En février 2015, la Cour des comptes publiait **La gestion par la France des fonds structurels**

**européens : améliorer, simplifier, évaluer** dans son rapport public annuel<sup>1</sup>. Ce document indique notamment que la programmation 2007-2013 a pâti d'une gestion des crédits peu efficace et coûteuse.

Or, les régions ont désormais une large responsabilité dans la gestion des fonds européens et donc dans leur impact. Il est crucial que la gestion en soit nettement améliorée et il semble donc indispensable, après un an de délégation de la gestion de ces fonds, d'évaluer, en commission de suivi, la pertinence des pratiques mises en place et leurs résultats.

Le CESER Bourgogne donne un avis positif à la DM2 2015 et rappelle que le pilotage des programmes européens doit être évalué.

**AVIS ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

---

<sup>1</sup> La gestion par la France des fonds structurels européens : améliorer, simplifier, évaluer, Cour des comptes Rapport public annuel 2015 – février 2015

## **EXPLICATIONS DE VOTE**

**Intervention de Michel FALLET**

**Au titre du Comité régional de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) et de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) de Bourgogne**

« Parent d'élève, je m'intéresse plus particulièrement aux postes formation professionnelle et enseignement.

Je suis étonnée que les améliorations des gestions des IFSI permettent d'économiser pour la seconde fois cette année 200 000 euros.

J'approuve les transferts d'investissements IFSI de 3 440 000 euros d'AP vers le programme 2 223 PP en compensation des 4 000 000 euros qui de « travaux rénovation, économie d'énergie, sécurité et maintenance » sont transférés à l'agenda accessibilité (2 219 PP).

Merci pour les 35 000 euros accordés à E2C Yonne pour compenser la décision politique du Conseil départemental qui renie son implication dans l'insertion sociale de populations fragiles ».





**Intervention d'André COLIN  
Au titre du Comité régional CGT**

« Le report des 8 M€ sur le projet d'ingénierie financière pour le Center Parcs du Rousset fait réagir la CGT.

Nous demandons que le CESER au 1<sup>er</sup> janvier 2016 se saisisse sur les deux projets de Center Parcs Le Rousset et Poligny de la Région Bourgogne – Franche-Comté. »